

Devenir Conseil en Propriété Industrielle

Par **Stigma**, le **20/08/2010** à **15:04**

Bonjour,

Une amie doctorante en chimie souhaite embrasser, à l'issue de son doctorat, la carrière de Conseil en Propriété Industrielle.

Quelques recherches m'ont permis de deviner plus ou moins qu'il était nécessaire, pour cela, d'être inscrit sur une liste de l'INPI et qu'à cette fin, il fallait passer un examen national ou international de qualification en PI (et que pour le passer, il faut être titulaire d'un diplôme du CEIPI ou équivalent, et avoir cumulé 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la PI).

Est-ce que j'ai tout bon ?

J'ai quelques questions, en plus : est-ce que le DU marques, brevets, inventions, dessins et modèles est un diplôme suffisant (dans la mesure où le CEIPI délivre en plus des M2...) ? Est-ce que les 3 ans d'activité professionnelle sont 3 ans en cabinet de conseil en PI, ou est-ce que ça peut être 3 ans dans un cabinet d'Avocats qui traite de PI ou en entreprise ?

Et enfin : est-ce accessible à une scientifique pure et dure ? J'ai cru comprendre qu'il existait nombre d'ingénieurs et scientifiques reconvertis dans la PI, mais bon...

Merci d'avance ! image not found or type unknown

Par **mathou**, le **02/09/2010** à **13:19**

Yo man,

Je n'en ai aucune idée, mais j'ai une collègue qui fait sa thèse sur les PI, je lui poserai la question, ou j'essaierai de voir son directeur pour lui demander ! image not found or type unknown

Par **Stigma**, le **02/09/2010** à **18:38**

Cimer girl !